

Fiche action	20.3	Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat (développement durable, qualité environnementale)
Contrat	CD1E	Bassin de vie de Bourg en Bresse
Axe	2	Améliorer et valoriser notre cadre de vie
Objectif	22	Maîtriser la répartition des logements et développer une démarche qualité

Contexte :

La physionomie globale du bassin de vie de Bourg est aujourd'hui marquée par les transformations massives du territoire du fait du développement de l'habitat. C'est une banalisation du paysage progressive qui s'installe. Une péri-urbanisation qui peut être contradictoire avec l'attractivité liée à la qualité reconnue des paysages.

Ces questions, que l'on résume trop rapidement par "étalement urbain" comme un terme quantitatif de consommation d'espace, nécessitent une réflexion, une démarche et des actions plus diversifiées compte-tenu de la diversité du territoire. Ainsi, nous avons une ville, ses périphéries puis des campagnes avec des bourgs, villages et hameaux. Il existe ou devrait exister des liens entre ces lieux d'accueil de populations.

Actuellement, l'offre suit la demande plutôt qu'elle ne la précède ou l'éclaire. La production est sur une lancée qui commence à être contredite par des faits comme la rareté et la cherté foncières, la nécessité des économies d'énergies, une exigence mondiale de qualité environnementale.

Dans un contexte dynamique de développement, les élus comme les acteurs économiques (aménageurs, constructeurs, entreprises du bâtiment, producteurs liés au bâtiment ou à l'aménagement, services et organismes acteurs/facilitateurs, représentants de la commande, filière-bois...) ont une expérience et font des constats, ce qui les qualifie pour progresser et expérimenter.

Un enjeu majeur est de les associer dans une même démarche en matière de développement durable, car ils détiennent chacun des éléments de solution.

Description :

Il s'agit à la fois :

- d'échanger (se connaître, comprendre les logiques, les enjeux, visiter, se qualifier...),
- de s'engager (acter les points d'accords, les rendre publics par exemple sous la forme d'une Charte évolutive, chercher à les appliquer dans les opérations),
- d'expérimenter sur quelques opérations-phares à lancer sur des thèmes et des sites pertinents et représentatifs de la démarche (traitement des eaux, insertion paysagères et architecturales des éléments liés aux énergies renouvelables, intégration de matériaux naturels dans la construction, diversification des programmes et mixité...)
- de communiquer (recevoir, organiser des rencontres, associer les jeunes, rendre la démarche attractive).

Il s'agit donc d'une action éminemment transversale en ce qu'elle associe des acteurs qui, en se rencontrant, vont imaginer de nouveaux modes opératoires, de nouvelles productions, l'intégration d'innovations internes ou extérieures...

Si l'on peut imaginer aborder la problématique de l'habitat au moyen de la mise en place d'une "Charte", celle-ci devra davantage être conçue comme un instrument de régulation que comme un simple affichage d'identité.

Elle pourra s'intéresser à divers types de développements : les constructions neuves en périphérie, les interventions en centres ou cœurs de bourgs ou de villes, le renforcement de l'attractivité des centres (densification, unité architecturale des constructions, renouvellement urbain, maîtrise de la consommation d'espace), les rénovations, la mixité dans les opérations d'habitat, les logements intermédiaires, la diversification de l'offre dans les petites communes. Elle pourra observer et mettre en corrélation les questions

de consommation d'espace, de fonctionnement général, de coûts de transports, d'équipements.

Elle aura à mettre en évidence les questions du lien social.

Le paysage et la nature en secteurs urbains, respirations vertes, entrées de villes, retour sur certaines opérations existantes.

L'ensemble de cette démarche devra s'appuyer et capitaliser sur les expériences existantes sur le territoire (Treffort-Cuisiat, Montrevel-en-Bresse, Communauté d'Agglomération...) et en dehors (travaux de l'ADEME...).

Enfin, la mise en oeuvre opérationnelle de ces préconisations devra être envisagée afin d'enclencher une réelle dynamique sur le territoire aussi bien en ce qui concerne l'habitat que les opérations d'aménagements.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du CDRA

Bénéficiaire : CAUE, Syndicat Mixte porteur du CDRA, EPCI

Responsable local du projet : Nicole SINGIER

CAUE

34 rue du Général Delestraint

01000 BOURG EN BRESSE

Partenaires associés : SCOT BBR, ADEME, RAEE, Bailleurs, Urbanistes, Promoteurs, Constructeurs...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Montant total	dt éligible RRA	
Cout de mise en oeuvre de la démarche	50.000	50.000	
Total des dépenses	50.000	50.000	

Recettes en euros	Mt subventionnable	Subv / Montant	Taux
Subvention RRA	50.000	15.000	30%
Collectivités locales (autres que MO) - CDRA	50.000	20.000	40%
Total des subventions		35.000	
Auto-financement		15.000	30%
Total des recettes		50.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2006 - 2009

Suivi et évaluation :

Participation des publics visés aux réunions, nbre d'opérations innovantes

Observations :

Un comité de pilotage sera constitué afin de mettre en oeuvre cette démarche.